

EXTRAIT

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 11 JUIN 2026

N° 26/64

Code nomenclature 8.5

**CONTRAT DE VILLE-
PROGRAMMATION 2026-
SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT**

Effectif légal du Conseil 33
Membres en exercice 33
Présents 32
Votants 33

DATE DE CONVOCAION
Le 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la
du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC,
Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles
KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI,
Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Sophie DELAROCHE
Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-
Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE,
Elodie TARIKET, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE,
Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT,
Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY,
Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

Excusés

Charlotte VAILLOT (jusqu'à 18 h 50), Daniel HELFRICH

Pouvoir

Charlotte VAILLOT à Iris MARCANDELLA-RAVANNE (jusqu'à 18 h
50)
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONTRAT DE VILLE-PROGRAMMATION 2026-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Charlotte VAILLOT, Maire Adjointe déléguée à la sécurité,
à la politique de la ville et à la vie locale,

VU :

- Le contrat engagements Quartier 2030 signé le 14 mai 2024,
- La programmation 2026 jointe en annexe,

CONSIDERANT :

- Qu'à l'issue de l'appel à projets 2026 concernant l'attribution des crédits spécifiques
Politique de la Ville, les dossiers ont été instruits par le bureau de la politique de la ville
de la Préfecture,
- Qu'un comité de programmation s'est tenu le 9 février 2026 en présence en présence
du Préfet pour l'égalité des chances et a rendu son programme incluant les actions
retenues et financées.
- La nécessité de valider les actions susceptibles d'être cofinancées par la Ville

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-64-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE

La programmation 2026 d'un montant de 171 200 € jointe en annexe comprenant 20 projets financés par l'Etat, dont 12 menés par des associations ou organismes et 8 directement portés par la ville.

ATTRIBUE

-15 000 € de subventions exceptionnelles à divers organismes détaillés dans le tableau ci-dessous,

Porteur	Action	Coût action	Subvention demandée	Décision Etat	Participation ville de Nemours
Initiatives 77	Au fil de l'emploi – atelier chantier d'insertion	125 440 €	16 500 €	13 500 €	8 800 €
Ensemble Dodeka	L'atelier du spectacle	19 118 €	4 000 €	3 000 €	1 000 €
Pas Trop Loing de la Seine	Au coin des rues	42 200 €	4 000 €	2 000 €	3 400 €
Les Amis de la Fondazione Claudia Cardinale	Projet de film	13 000 €	5 000 €	3 000 €	1 000 €
Zik à tous	Les ZAteliers musiques	14 800 €	4 000 €	3 000 €	800 €
TOTAL					15 000 €

AUTORISE

- Madame le Maire à signer les conventions de financement.

Nemours, le 23 juin 2026



Valérie LACROUTE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 25 juin 2026

Date d'affichage

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-64-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026